

**APPEL À CANDIDATURE**

Bruxelles, le 21 juin 2022

Nous vous informons que nous lançons une procédure d'engagement, également accessible aux demandes de changement d'attributions, de fonction et/ou de cours à conférer :

Charge : 108h (la charge peut être fractionnée)

Campus/Domaine : ISIB rue des Goujons et rue Royale/Sciences de l'Ingénieur et technologies

Section(s) : Bachelier en prévention, sécurité industrielle et environnement (BAPSIE)

Fonction : maître-assistant, expert en environnement

Cours à conférer : Autre cours à conférer : environnement

Intitulé de l'(des) activité(s) d'apprentissage/de la(des) mission(s) :

- 1SE1301 : droit: Cadre législatif et enjeux économiques des politiques environnementales (24h Q2)
- 1SE1302 : droit: Aménagement du territoire et mobilité (24h Q2)
- 2SE0402 : sols & déchets (théorie et pratique) (36h Q1)
- 2SE0901 : dossier d'analyse personnel environnemental (12h Q2)
- 2SE0902 : visites d'entreprises environnementales (12h Q2)

Période : du 14 septembre 2022 au 13 septembre 2023

Compétences/Capacités visées par l'(les) activité(s) d'apprentissage/la(les) mission(s) :

A la fin de l'activité d'apprentissage l'étudiant est capable de :

- comprendre le cadre juridique relatif aux déchets et au sol
- identifier et comparer les politiques dans les différentes régions
- expliquer les types de pollution et les moyens de mesure et de contrôle
- expliquer les moyens de dépollution des sols
- décrire les politiques de transports des déchets dangereux
- faire l'analyse d'un cas concret

Contenus liés à l'(les) activité(s) d'apprentissage/la(les) mission(s) :

Le contenu s'appuie sur les législations en vigueur et les méthodes d'analyse spécifiques

Tout renseignement utile sur la charge peut être obtenu auprès de Karin Van Loon, Coordinatrice du cursus BAPSIE, à l'adresse [kvanloon@he2b.be](mailto:kvanloon@he2b.be).

Les candidatures écrites doivent être adressées par courriel à Benoît Bottin, directeur de département, à l'adresse [bbottin@he2b.be](mailto:bbottin@he2b.be), pour le 27 juin 2022.

La procédure en vigueur pour les appels à candidatures se trouve aux valves.

Les personnes qui ne sont pas membres du personnel de la Haute École doivent joindre un CV et une lettre de motivation.

Les charges seront prioritairement données aux collègues qui n'atteindraient pas encore leur maximum horaire prévu par l'article 7 § 2 du décret « charges et emplois » du 25 juillet 1996.

Pour le Collège de direction,  
Benoît Bottin, Directeur